



Commission des projets routiers

1221 - Voirie départementale - Modernisation du réseau routier

Aménagement de la RD 28 entre SELTZ et SOULTZ-SOUS-FORETS - Convention relative au déplacement d'une canalisation d'eau potable

Rapport n° CP/2011/309

Service gestionnaire :

Service grands projets d'infrastructures

Résumé :

Le projet de renforcement de la RD 28 entre Soultz sous Forêts et Seltz, dans sa section Hatten – Zone industrielle d'Hatten, interfère avec la conduite d'eau potable du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable des Communes du Canton de Seltz.

La présente convention fixe les modalités techniques et financières des travaux de déplacement de cette conduite réalisés par le Syndicat des eaux.

Le projet de renforcement de la RD 28 entre Soultz sous Forêts et Seltz, dans sa section Hatten – Zone industrielle d'Hatten, interfère avec différents ouvrages et réseaux dont la conduite d'eau potable diamètre 150 mm du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable des Communes du Canton de Seltz.

Cette conduite sera impactée sur un linéaire de 200 mètres.

Les travaux relatifs au déplacement de ces conduites, rendus nécessaires par le projet routier, seront réalisés par le Syndicat Intercommunal.

Comme cette conduite se situe en dehors du domaine public, au regard de la jurisprudence en vigueur, le département du Bas-Rhin doit assurer intégralement le financement des travaux correspondants.

La présente convention entre le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable et le Département fixe les modalités de travaux ainsi que leur prise en charge financière, estimée à 47 700,00 Euros HT, par le Département.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30641	204-20414-621	1 000 000,00 €	569 000,00 €	47 000,00 €

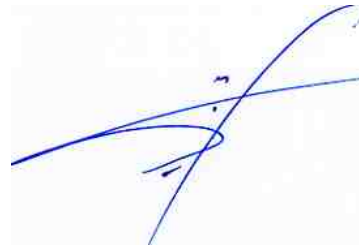
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition du Président, approuve le projet de convention de financement des travaux relatifs au déplacement de la conduite d'eau potable diamètre 150 mm du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable des Communes du Canton de Seltz, consécutivement au projet « RD 28 renforcement entre Soultz sous Forêts et Seltz ».

Elle autorise son président à signer cette convention à intervenir entre le Syndicat Intercommunal d'Eau Potable des Communes du Canton de Seltz et le Département.

Strasbourg, le 15/04/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL